



Règlement

Article 1 - Inscriptions

Avant toute inscription, un contact préalable avec « Renard Ecole de Danse » est recommandé, afin de cibler la demande et déterminer les disponibilités et le niveau de l'élève.

« Renard École de Danse » propose en outre un premier cours d'essai avant toute inscription.

Dans tous les cas, l'inscription se fait via le formulaire en ligne (à compléter même avant le cours d'essai). Celui-ci est également à votre disposition dans nos locaux.

L'inscription aux cours implique la connaissance et l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.

En cas de litige, les tribunaux de Nivelles seront seuls compétents.

Article 2 - Abonnements

Le droit d'inscription de 5,00 € est obligatoire, unique et indivisible ; il comprend, entre autres, une couverture "Accidents Corporels – Responsabilité Civile" dans le cadre des activités suivies dans les locaux de l'Ecole.

Après la séance d'essai, si l'élève désire nous rejoindre, le paiement relatif à la formule choisie devra être *impérativement* versé avant le deuxième cours, ce qui garantira sa participation.

Nous proposons une formule par trimestre ou par an, pour la période de septembre 2018 à juin 2019.

« Renard Ecole de Danse » se réserve le droit de refuser l'accès du cours aux élèves qui ne sont pas en règle de paiement.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de non-participation aux cours, sauf en cas de maladie ou accident d'une durée excédant une semaine. Après ce délai, un remboursement au prorata pourra être envisagé sur base d'un certificat médical justificatif.

Le paiement de l'abonnement devra être effectué par virement bancaire vers le compte :

IBAN : BE81 3631 5090 1324

BIC : BBRUBEBB

Nom : Jessica Raynor

Communication : Nom et Prénom de l'élève + code du cours suivi

Article 3 – Tarifs et réductions

Les tarifs peuvent être trouvés sur notre site web www.renardecolededanse.com .
Ils peuvent également vous être communiqués en adressant une demande par email à jessicarenard2017@outlook.com

Une réduction de 10 % est accordée pour les abonnements annuels. Les prix affichés tiennent déjà compte de cette remise. Nous proposons également la possibilité de s'inscrire à plusieurs cours du même niveau par semaine. Les réductions suivantes vous sont offertes dans ce cas de figure :

- 5 % sur le prix du second cours ;
- 10 % sur le prix du troisième cours.

Pour plus d'information pour ce type de formule, une estimation du prix peut être demandée.

Nous proposons également un prix de cours à l'unité (10 €), qui est proposé uniquement pour les cours adultes. Ce montant doit être payé au début du cours afin de garantir la participation.

Article 4 - Communication

Toute communication entre « Renard École de Danse » et les familles se fera idéalement par email, privilégié pour des raisons organisationnelles.

« Renard École de Danse » est bilingue, les cours peuvent être dispensés en anglais et en français (immersion en anglais pour tous les cours sauf les cours pour adultes). Vous pouvez donc également nous contacter dans les deux langues.

Article 5 – Organisation des cours

« Renard École de Danse » requiert un minimum de 8 élèves par cours.
Nous nous réservons le droit d'annuler une classe si cette participation minimale n'est pas respectée. Dans l'éventualité où nous serions contraints d'annuler un cours en raison du nombre de participants, nous proposerons des cours alternatifs dans la mesure du possible. Dans le cas où cette option ne serait pas envisageable, nous vous rembourserons la partie du cours payé, mais pas encore pris.

« Renard École de Danse » n'est pas tenu responsable de la surveillance des élèves, avant et après leur cours. Il est demandé aux familles de respecter les horaires affichés.

Article 6 - Code vestimentaire et présence aux cours

« Renard Ecole de Danse » exige une tenue particulière. Cet uniforme est obligatoire pour tous les élèves, sauf pour les cours de danse classique pour adultes. Tous les uniformes de Renard École de Danse doivent être achetés au magasin [Absoludanse](#), à Uccle (information disponible sur notre site web). Notre uniforme peut être acheté directement à la boutique d'Uccle, ou en ligne via leur site web. Vous aurez besoin d'un code spécial pour acheter en ligne - veuillez nous contacter directement par e-mail pour recevoir ce code.

Les cheveux longs doivent être attachés en chignon. Pour des raisons de sécurité, tous les bijoux et les montres doivent être enlevés avant le cours.

Les parents sont priés d'informer « Renard École de Danse » de l'absence de leur enfant avant un cours. Pour chaque cours, un registre de présence est tenu par l'enseignant, à des fins de santé et de sécurité.

Article 7 - Code de conduite

Les élèves doivent se montrer polis et se comporter de manière appropriée et respectueuse. Les parents/tuteurs/élèves sont tenus de respecter et d'accorder leur confiance aux conseils/évaluations / avis professionnels des enseignants de « Renard École de Danse ».

Aucun comportement impoli ou agressif de la part des élèves ou des parents ne sera pas toléré. Si un problème devait survenir, nous invitons les parents à prendre contact avec « Renard Ecole de Danse » et nous gérerons la situation de manière appropriée.

Article 8 - Classe d'observation

L'accès au local de danse est exclusivement réservé aux élèves qui suivent le cours donné.

« Renard Ecole de Danse » organisera au moins une semaine de « portes ouvertes » durant chaque année scolaire, ce qui permettra aux parents et aux autres membres de la famille de venir observer la classe de leur enfant.

Article 9 - Cours annulés

Si un cours est inévitablement annulé en raison d'une maladie de l'enseignant, d'une épidémie de santé, d'intempéries ou de tout autre événement imprévisible, « Renard École de Danse » s'efforcera de reporter le cours, soit à un moment différent, un autre jour ou à un autre endroit à partir du moment où la classe a été initialement prévue, ce qui peut également impliquer une extension de dates d'échéance des cours.

En aucun cas, « Renard Ecole de Danse » ne pourra être considérée comme responsable et aucun remboursement ne sera accordé.

Article 10 - Assurance

En tant que professionnels, nous sommes assurés en Responsabilité Civile pour l'exercice de notre profession.

Nous vous invitons toutefois à nous informer de tout problème physique que l'élève pourrait avoir. En cas de doute, nous vous conseillons de consulter un médecin préalablement à l'inscription.

Article 11 - Promotion

Par le fait de son inscription, l'élève ou son représentant légal accepte que les photos et/ou vidéos réalisées lors des cours, des stages, des spectacles ou de tout autre événement auquel participe « Renard Ecole de Danse », soient utilisées à des fins de communication liées directement aux activités de l'Ecole, à des fins promotionnelles et éducatives (site web, dépliants et flyers annonçant les cours, les stages, les spectacles, ...)

Toute opposition devra être signifiée anticipativement par lettre recommandée à l'attention de la Directrice de « Renard Ecole de Danse » – Jessica Raynor.